



Relevé de décisions du Bureau Séance du 28 juin 2017

Présents : Edmond Mari, Maurice Lavagna, Edith Longchamp, Michel Lottier, Monique Giraud Lazzari, Michel Calmet, Jean Marc Rancurel, Noel Albin, Joel Gosse

Absents, excusés : Robert Nardelli, Pierre Donnadey

1/ Approbation des PV des bureaux précédents

Les PV des bureaux précédents des 05, 12 et 18 avril derniers

2/ Information sur le marché d'assistance pour la prévision des risques hydrométéo (SMIAGE)

Monsieur Mari demande à M Ceccarelli de présenter ce point. Ce dernier explique que le SMIAGE a travaillé sur un marché qui concerne la mise à disposition des acteurs qui le souhaitent, un outil d'appel en masse destiné à alerter la population en matière de « risque inondation ».

Il donne en préalable quelques précisions importantes sur la démarche :

- il existe de nombreux outils sur le département qui ont été développés principalement sur les secteurs urbains (SISA, Ville de Nice, Cagnes sur Mer, Cannes...) mais, certaines communes concernées par un PPRi ne sont pas équipées, les outils existants sont très hétérogènes et les listes d'appels ne sont pas forcément adaptées au risque inondation (mise à jour, croisement PPRi carte d'aléas...)
- le pouvoir de police en matière d'alerte est clairement et restera de la compétence du maire,
- le SMIAGE aurait vocation à piloter un marché global, évolutif et mis à disposition des collectivités intéressées.

Afin de dimensionner la prestation (techniquement et financièrement), le SMIAGE a besoin de l'aide de chaque commune pour identifier les besoins précis commune par commune.

Le bureau acte cette proposition, et prend en compte le besoin du travail avec les communes pour identifier le besoin, et prend en compte le fait qu'au moment du lancement du marché, la communauté de communes sera compétente via la Gemapi

3/ Préparation du conseil communautaire du 29 juin :

a/ Déchets ménagers :

-Entente intercommunale MNCA/CARF/CCPP pour le traitement des déchets : approbation du principe de la délégation de service public et de la convention de groupement d'autorités concédantes

Il est rappelé que par par délibération en date du 22/02/2017, il a été approuvé le principe de la création d'une entente intercommunale en matière de traitement des déchets ménagers portant notamment sur l'exploitation du centre de valorisation énergétique de l'Ariane pour 20 ans à compter du 01/01/2019.

Les membres du conseil communautaire doivent délibérer pour approuver :

- le principe du mode de gestion retenu, à savoir la délégation de service public,
- le contenu des caractéristiques des prestations que devra assurer le délégataire,
- et les termes de la convention constitutive d'un groupement d'autorités concédantes pour la passation d'un contrat de concession en matière de traitement des déchets entre la MNCA, la CARF et la CCPP.

Globalement cette entente permettrait de baisser le coût d'incinération à 110 €/la tonne. Il ne serait pas possible d'aller plus bas pour garantir la réalisation des investissements nécessaires.

Le bureau émet un avis favorable pour l'adoption des 3 points proposés notamment la convention constitutive du groupement

-Accord cadre mono-attributaire à bons de commandes « Tri et conditionnement des emballages ménagers recyclables » : attribution du marché

Il est rappelé qu'une consultation d'entreprises a été lancée pour la passation d'un marché pour le tri et le conditionnement des emballages ménagers recyclables, celui conclu avec l'entreprise Ihol n'ayant pas été reconduit pour sa dernière année et s'achèvera donc le 31/07/2017.

Au terme de cette mise en concurrence, et après analyse des deux offres par la commission des marchés publics qui s'est tenue le 08/06/2017, il est proposé au bureau de demander au conseil communautaire d'autoriser le président à signer le dit marché avec l'entreprise NCI Environnement exploitant le centre de tri de Cannes-la-Bocca.

Le bureau émet un avis favorable

b/ Demandes de subventions au titre du CRET

Suite à la signature du Contrat Régional d'Equilibre Territorial (CRET), il est proposé au bureau et au Conseil communautaire de valider les demandes de subventions pour 5 projets (les deux futures salles de spectacles à Peille et à L'Escarène, le pôle multimodal à L'Escarène, la structure multi-accueil à Contes et la signalétique pour les zones

d'activités). En effet ces projets ont déjà fait l'objet de demande de financement auprès des autres partenaires, mais pas au titre du CRET, dont la signature était ultérieure.

Le bureau émet un avis favorable aux demandes de financements proposées

c/ Emprunt déchetterie

Compte tenu des modifications du projet initial, dont le coût prévisionnel global est à présent évalué à 4 200 000 € HT, et suite à la notification du Conseil Départemental des Alpes-Maritimes sur la subvention prévisionnelle accordée à cette opération, le Président propose le plan de financement suivant :

- Coût total HT du projet : 4 200 000 €
- Conseil Départemental : 1 316 700 €
- Emprunt : 2 millions €
- Autofinancement : 883 300 €

Le bureau acte le nouveau plan de financement mais souhaite toutefois demander au Conseil général une participation plus élevée compte tenue de la réévaluation des coûts, sans garantie de résultat.

d/ Examen des demandes de subvention au titre de l'année 2017 concernant les chapiteaux

Le Président soumet à l'examen du bureau, les demandes 2017 de subvention des communes pour la location de chapiteaux dans le cadre de leurs manifestations culturelles et festives. Un premier visa de la commission des équipements culturels et sportifs a été donné au préalable. Pour rappel, le conseil communautaire avait déterminé lors du vote du budget une enveloppe globale de 60 000 € pour l'ensemble des demandes, nécessitant des arbitrages compte tenu des besoins exprimés à hauteur d'environ 69 000 € tels que présentées dans un tableau récapitulatif.

Après discussion, le bureau émet un avis favorable à la proposition de répartition de l'enveloppe des 60 000 € aux communes. Il propose d'adopter la fongibilité des sommes des communes n'ayant pas utilisé les sommes allouées aux autres communes ayant un besoin supérieur à leur dotation.

e/ Examen d'une demande de fond de concours

Le Président propose d'examiner la demande de fond de concours de la commune de Lucéram pour son projet de gîte communal. Les travaux sont en cours d'achèvement.

Coût HT total du projet : 187 800 €
Dont Etat : 75 120 €
Département : 36 900 €
Réserve parlementaire : 9 000 €
Part communale : 66 779 €

Il est précisé que la demande entre dans l'enveloppe encore disponible du fond de concours inscrit au budget pour la commune de Lucéram

Le bureau émet un avis favorable pour proposer au conseil communautaire l'attribution d'un fond de concours de 33 389,50 €

f/ Examen de la proposition de composition du conseil de développement

le Président explique que, suite à la délibération du 14 décembre 2016 portant sur la création d'une instance participative, en cohérence avec l'article 88 de la loi NOTRe, le Conseil Communautaire sera amené à se prononcer afin de valider la composition finale du Conseil de développement du pays des Paillons (CDPP). Ce dernier est structuré en 3 collèges :

- No1 Socioprofessionnel,
- No2 Associatif , et enfin,
- No 3 Personnes Qualifiées.

La liste des membres proposés est indexée au dossier de chaque membre du bureau.

Le bureau émet un avis favorable à cette nouvelle composition du CCDPP.

g/ Service Public Petite Enfance

Les capacités d'accueil des EAJE de L'Escarène (de 25 à30) et de Blausasc (de 35 à 39) ont augmenté avec l'accord du Conseil Départemental. Il faut donc modifier les statuts du Service Public Petite Enfance (article 1).

Le bureau émet un avis favorable à cette modification de statuts

4/ Question diverses :

-Problèmes dans la gestion de la collecte des déchets :

Le bureau constate de gros problèmes dans la gestion de la collecte notamment des encombrants. Le DGS interrogé sur ce point estime manquer de recul sur la situation. Mais il a pu constater qu'il y a un problème d'effectif lié aux effets conjugués du gel des renouvellements de contrats demandé par les élus en vue de la réorganisation du service, des absences pour maladie, et des congés d'été déjà programmés. M Lottier et Mari expliquent que les premières mesures prises ont été de suspendre la collecte des déchets verts pour concentrer les effectifs encore disponibles sur la collecte des ordures ménagères résiduelles et des encombrants.

Le bureau souhaite une meilleure gestion du service, mieux communiquer avec plus de réactivité auprès des usagers et des communes